



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 14/02/12

Reçu en Préfecture le : 15/02/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 13 février 2012
D - 2012 / 6

Aujourd'hui 13 février 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Anne WALRYCK (présente jusqu'à 16h50)

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Sylvie CAZES, Madame Constance MOLLAT, Madame Sarah BROMBERG, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON

**Acquisition du terrain situé à l'angle du 79
quai des Queyries et du 30 rue Reignier.
Rétrocession à BMA. Décision. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Etat, Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration est propriétaire d'emprises situées 79 Quai des Queyries angle 30 rue Reignier, cadastrées AW 118 et AW 22, d'une superficie de 13 231 m², sur lesquelles devait se réaliser la nouvelle gendarmerie.

Ce projet ayant été abandonné, le bien a été remis au Domaine par le Préfet de la Gironde et constitue aujourd'hui un immeuble cessible du domaine privé de l'Etat.

La Ville se propose d'acheter ce foncier dans le cadre de l'exercice de son droit de priorité et notamment de l'article 15 de la loi du 13 juillet 2006.

Cet article lui permet de disposer de terrain dans le cadre de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement d'intérêt général sur son territoire.

La Ville rétrocédera au même prix, augmenté des frais d'acte payés par la Ville, à BMA (Bordeaux Métropole Aménagement) les emprises sur lesquelles seront réalisées :

- une liaison piétons-cyclistes entre la rue Reignier et la rue Hortense qui facilitera les déplacements entre Cœur de Bastide et la ZAC Niel. Cette liaison restera privée mais ouverte au public.
- des constructions et majoritairement du logement, comprenant notamment 55% de logements aidés (locatifs sociaux et accession maîtrisée).

Une partie de ces logements permettra d'engager l'opération de renouvellement urbain intercommunale « Joliot Curie » par la reconstitution partielle des logements de la société Coligny qui vont faire l'objet d'une démolition.

Le prix d'acquisition a été fixé par les services de France Domaine à la somme de 3 800 000€ dans un rapport en date du 1^{er} septembre 2011.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider

-l'acquisition auprès de l'Etat de la propriété située 79 Quai des Queyries/30 rue Reignier cadastrée AW 118 et AW 22 d'une superficie de 13 231 m² moyennant un prix de 3 800 000€.

-la cession à Bordeaux Métropole Aménagement de la propriété située 79 Quai des Queyries/30 rue Reignier cadastrée AW 118 et AW 22 d'une superficie de 13 231 m² moyennant un prix de 3 800 000€ augmenté des frais d'acte payés par la Ville dans le cadre de l'acquisition.

-l'ouverture au budget 2012 des crédits correspondants en dépense et une recette du même montant.

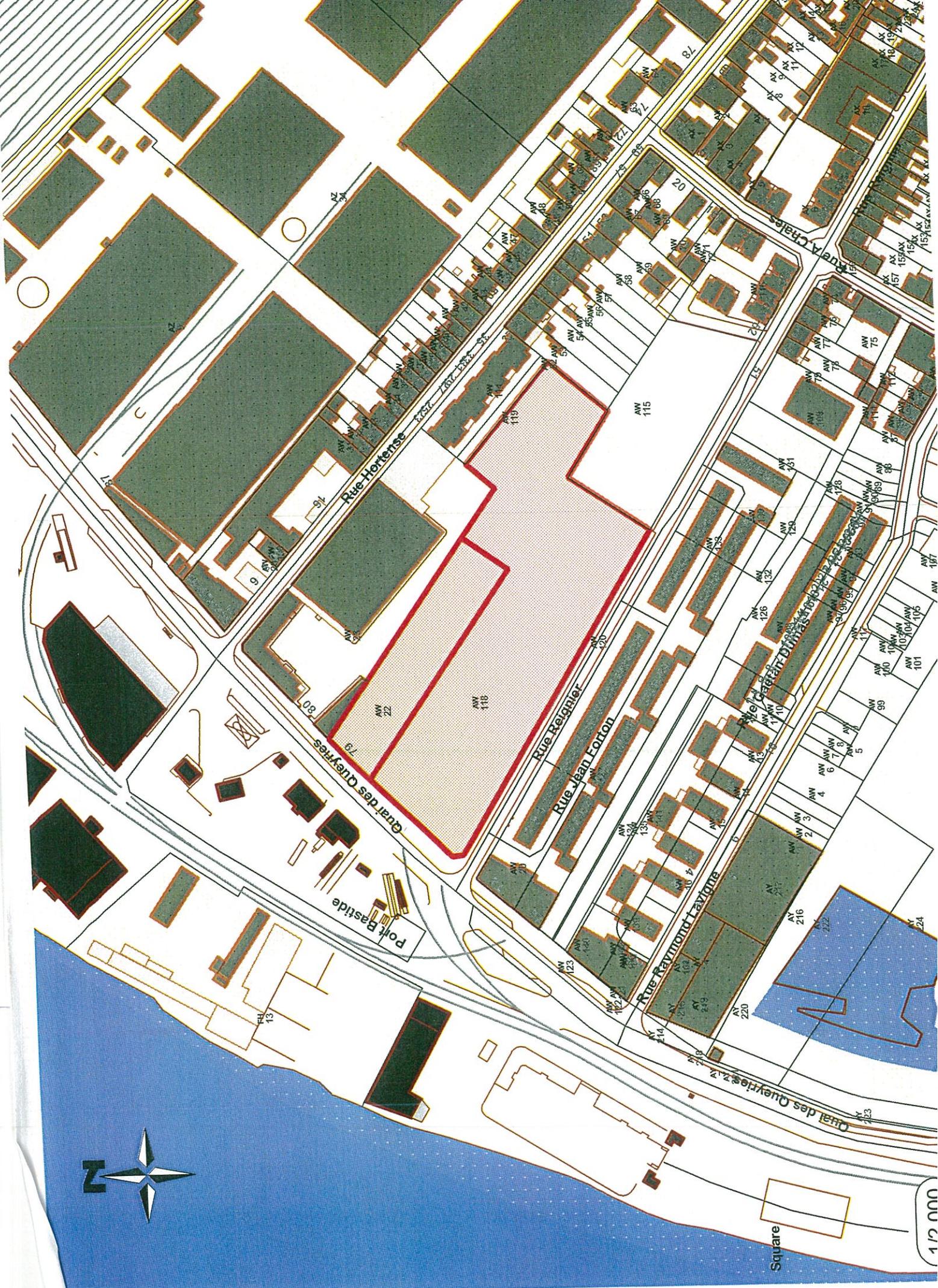
Autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'acquisition et de cession et tous les documents afférents à cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 13 février 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Hugues MARTIN



1/2 000